



SNUipp/FSU

Syndicat National Unitaire
des Instituteurs
Professeurs des Ecoles
et PEGC



U.
F.S.U.

Le 17 novembre 2017

Les sections départementales du SNUipp-FSU
de l'académie de Grenoble

à

Mme le Recteur de l'académie de Grenoble
7 place Bir-Hakeim
38021 Grenoble Cedex 1

Réf: SARE17083

Objet: demande de recrutement sur la liste complémentaire

Copies : DASEN de l'académie de Grenoble

Madame le Recteur,

Face au déficit de personnels dans les départements de l'académie, vous faites actuellement le choix du recours aux contractuels. Cette orientation est préjudiciable à la fois pour la qualité du service public d'éducation et pour les personnels recrutés sans formation avant d'enseigner dans les classes. Enseigner est un métier qui s'apprend.

Pour ces personnels, la seule possibilité de devenir enseignant sera de passer ou repasser le concours dans de mauvaises conditions, amenuisant ainsi leurs chances de parvenir un jour à être professeur. Comble de l'ironie, des candidats inscrits sur liste complémentaire sont embauchés, dans plusieurs académies, comme contractuels, leur faisant, de facto, perdre le bénéfice du concours si le recrutement sur cette liste n'est pas activé.

Dans votre courrier (2017-2086/DEC3/ET) vous nous informez utiliser la liste complémentaire selon l'article 10 du décret 90-680 du 1^{er} août 1990. Ce dernier cadre les modalités de recours **pour des remplacements sur la liste principale** en cas de désistements.

Notre demande est différente : nous vous demandons de recourir à la liste complémentaire **pour pouvoir aux vacances de postes**. En effet, l'article 8 du même décret stipule que « *Le jury établit une liste complémentaire de candidats afin de permettre le remplacement des candidats inscrits sur la liste principale qui ne peuvent pas être nommés ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emplois survenant dans l'intervalle de deux concours* ». Nous ne pouvons concevoir que le rectorat contribue à installer la précarité dans les écoles publiques alors qu'une autre solution est envisageable.

Dans l'attente de votre réponse et restant disponibles pour toute rencontre, nous vous prions de croire, Madame le Recteur, en notre dévouement au service public d'éducation. Les secrétaires départementaux du SNUipp-FSU de l'académie,

Ardèche

Houria DELBOSC
Elvire BOSC
Jimmy SANGOUARD

Drôme

Yoann CHAUVIN
Amélie SIGAUD

Savoie

Sarah HAMOUDI-WILKOWSKY

Haute-Savoie

Marie DELARUE
Martin ANCEAUME
Tuulikki GREPILLAT.

Isère

Catherine BLANC-LANAUTE
Isabelle AMODIO